

## Diplomatie migratoire du Maroc.

### La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc

#### Résumé de thèse<sup>1</sup>

Sara Benjelloun

---

**Pour citer cet article :** Sara Benjelloun, « Diplomatie migratoire du Maroc. La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc ». Résumé de thèse, Revue GéoDév.ma, Volume 8 (2020), en ligne :

<http://revues.imist.ma/?journal=geodev>

---

#### Introduction

Le lancement en septembre 2013 de la politique nationale d'immigration et d'asile marque la redéfinition du profil migratoire du Maroc. En effet, le Maroc ne se conçoit désormais plus uniquement en tant que pays d'émigration et de transit mais aussi en tant que pays d'immigration. La nouvelle politique marocaine qui se veut « humaniste, globale et cohérente » (MCMREAM, 2016) a permis de régulariser la situation administrative de quelque 50 000 migrants. A travers l'adoption de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) en 2014, le Maroc exprime sa volonté de faire bénéficier les étrangers des mêmes droits que ceux dont jouissent les citoyens marocains. C'est à ce titre par exemple, que les immigrés régularisés se sont vu octroyer le droit d'exercer une activité professionnelle sans que le principe de préférence nationale ne leur soit opposé, de scolariser leurs enfants, de se faire soigner ou encore de créer des associations ou des coopératives dans les mêmes conditions que les marocains.

La conduite d'une telle politique interroge, notamment parce que la gestion migratoire privilégiée par le Maroc jusque-là consistait à lutter activement contre les migrations irrégulières. L'adoption en 2003 de la loi n°02-03 (relative à l'entrée et au séjour des étrangers, à l'émigration et l'immigration irrégulières) (BORM n°5162, 11/11/2003), qui se caractérise par sa forte orientation sécuritaire au détriment de la garantie du respect des droits internationalement reconnus aux étrangers, en atteste largement. Cette loi s'était également accompagnée de nouvelles créations institutionnelles, de la mobilisation de moyens humains et matériels importants et de l'adoption d'une stratégie globale de lutte contre la migration irrégulière.

La problématique de la thèse reprend une interrogation simple : comment expliquer qu'un État comme le Maroc décide d'entreprendre une politique migratoire particulièrement accueillante en 2013 ? La réponse à cette question suppose de chercher les raisons qui sous-tendent le

---

<sup>1</sup> Thèse soutenue publiquement le 12 décembre 2019 à l'Université Grenoble-Alpes, sous la direction de Jean-Noël Ferrié. 383 pages, bibliographie et annexes compris, 21 figures (tableaux et schémas), 7 encadrés et 5 annexes.

changement de conduite opéré en 2013 et de comprendre pourquoi et comment ce changement a-t-il été rendu possible.

La réflexion menée dans la thèse cherche à expliquer la politique migratoire de l'État. En science politique, la politique migratoire peut être définie comme étant l'ensemble des règles du droit positif (lois, réglementations et autres actes qui ont force de droit) adoptées et appliquées par un État avec pour objectif d'affecter le volume, l'origine, la direction et la composition interne de la migration (De Haas et Vezzoli, 2011 ; Czaika et De Haas, 2013). La politique migratoire est souvent le résultat de compromis entre des intérêts concurrents multiples (De Haas et al., 2018) dont les objectifs ne sont pas singuliers et peuvent donc difficilement être définis de manière objective (Hollifield, 1992 ; Freeman, 1995 ; Czaika et De Haas, 2013).

## 1. Etat de la littérature

Les chercheurs en sciences sociales ont commencé à s'intéresser à la formation des politiques de contrôle des migrations au milieu des années 1970. John Higham (1955) et Maldwyn Allen Jones (1960) sont considérés comme les précurseurs en la matière. Leurs recherches ont porté sur la poussée de la pensée anti-immigration et ses répercussions sur la conduite de la politique des États-Unis. Les premières approches théoriques sont apparues quelques années plus tard et se basent principalement sur des facteurs économiques pour expliquer autant le phénomène migratoire que les politiques menées par les États de destination (Zogata-Kusz, 2012).

Les explications marxistes et néo-marxistes s'intéressent tout particulièrement à la migration de travail qu'elles considèrent comme étant largement néfaste. En effet, les migrants y sont perçus comme des acteurs économiques dont la présence dans les pays de destination profite d'abord et avant tout aux employeurs, par définition capitalistes. Pour les tenants de cette approche, l'arrivée de travailleurs étrangers dans une société a *de facto* pour conséquences la baisse des salaires et la destruction de l'unité de la classe ouvrière (Gorz, 1970 ; Meyers, 2000). Une certaine ascension sociale est cependant possible pour les nationaux qui accèdent à de meilleurs postes et peuvent ainsi se permettre d'offrir une meilleure éducation à leurs enfants, car ce sont principalement les migrants qui occupent les emplois les plus pénibles et les moins valorisés au sein de la société. Mais cette situation n'est pas sans détruire la classe ouvrière qui compte désormais de moins en moins de travailleurs nationaux (Gorz, 1970, 28).

Les approches néoclassiques partagent également l'idée selon laquelle les politiques de contrôle de l'immigration sont directement connectées à l'état de l'économie (Zogata-Kusz, 2012). Toutefois, l'immigration de travail y est considérée comme étant un phénomène positif (Kessler, 1999). La prospérité économique peut mener l'État à accepter davantage de migrants qui à leur tour contribuent à une croissance plus soutenue de l'économie nationale. La stagnation ou la récession économique entraînent souvent pour leur part la mise en place de mesures plus ou moins restrictives. La régulation de l'immigration constitue ainsi le reflet du compromis trouvé entre les différents acteurs de l'économie nationale.

Les théories économiques qui expliquent la mise en place de politiques migratoires d'accueil par la situation du marché du travail semblent difficilement applicables à la situation marocaine. En effet, le Maroc jouit d'une population particulièrement jeune et touchée par le chômage. La pyramide des âges du Maroc présente une base très large avec plus de 40% de la population marocaine qui a moins de 25 ans (HCP, 2017). Aussi, le chômage affecte 9,9% de la population marocaine en 2014, ce taux atteint 20,1% chez les jeunes de 15 à 25 ans (HCP, 2015). Avec des

taux aussi élevés, il semble difficile de soutenir que la politique d'accueil des migrants procède d'un manque de main d'œuvre. L'adoption en 2013 de la politique d'immigration paraît donc indépendante de l'état de l'économie marocaine.

L'hypothèse défendue dans le travail de thèse est que la politique étrangère constitue le principal déterminant des politiques migratoires marocaines. Les théoriciens des relations internationales se sont peu intéressés aux politiques migratoires les considérant comme faisant parties des « low politics » (Hollifield, 2000). Il a fallu attendre les grands flux migratoires des années 1990 pour que le champ des politiques migratoires gagne davantage de terrain au sein des relations internationales. Cela s'est fait au fur et à mesure que les questions de sécurité et de souveraineté de l'État s'imposaient avec prééminence dans les débats sur les migrations.

Myron Weiner a été le premier à établir le lien entre l'immigration et la sécurité. Selon lui, la peur des étrangers peut être à l'origine de la déstabilisation des sociétés aussi développées et démocratisées soient-elles. Les différentes perceptions négatives portées à l'égard des immigrés considérés tour à tour comme une menace économique ou culturelle rendent plus difficile le processus d'intégration à la société (Weiner, 1985). Ole Waever, fondateur de l'école de Copenhague qui s'intéresse tout particulièrement aux questions de sécurisation des migrations, a quant à lui développé la notion de « sécurité sociétale » (Waever, 1993). Celle-ci est définie comme étant « la soutenabilité, dans des conditions acceptables d'évolution, des modèles traditionnels de langue, de culture, d'association, d'identité religieuse et nationale et de coutume » [traduction libre] (Waever, 1993, 23). Cette sécurité fragile peut se voir ébranlée, selon lui, par l'immigration qui menace l'homogénéité de l'identité nationale.

Tsoukala (2005) propose une catégorisation des menaces perçues par les opposants des politiques d'accueil des migrants. L'arrivée de nouveaux immigrés peut provoquer auprès de la population nationale des craintes de nature socio-économique. Les étrangers sont alors accusés d'être à l'origine de l'augmentation du taux de chômage, du développement de l'économie informelle ou encore de la crise de l'État-providence. Des craintes sont également exprimées quant à la sécurité de l'État (l'apparition et/ou la recrudescence de la petite délinquance, de la criminalité organisée ou encore des réseaux terroristes et mafieux) et de l'identité nationale (Tsoukala, 2005). Ce corpus qui lie immigration et sécurité s'inscrit dans l'approche sécuritaire des théories des politiques migratoires (Zogata-Kusz, 2012) et sert principalement à analyser les politiques migratoires restrictives. Si cette approche peut éclairer sur la politique engagée par le Maroc au début des années 2000, elle ne peut à elle seule offrir une lecture compréhensive et complète de l'action publique en matière de gestion migratoire.

La thèse soutient que la nouvelle politique migratoire, qui est une politique publique, est guidée par des considérations géopolitiques. De ce fait, elle ne vient pas principalement en réponse à des facteurs ou à des préoccupations internes. Les études réalisées sur la gestion marocaine des flux migratoires, qui ont adopté cet angle d'attaque, se sont d'abord attachées à l'analyser comme la simple acceptation de l'externalisation par l'Europe de ses propres politiques migratoires (Belguendouz, 2003 et 2005 ; Khachani, 2010 ; Wunderlich, 2010 ; Lahlou, 2011 ; Cassarino, 2014 ; Del Sarto et Limam, 2015). À seulement 14 kilomètres des côtes espagnoles, le Maroc est situé aux portes de l'Europe et a longtemps constitué le point de passage privilégié des migrants irréguliers maghrébins et subsahariens souhaitant rejoindre le continent européen. La coopération du Maroc a donc « naturellement » été sollicitée par l'Union européenne (UE) pour tenter d'endiguer l'immigration irrégulière largement perçue comme une menace à la sécurité de l'Europe. Différentes expressions sont, tour à tour, utilisées par la presse et les

chercheurs pour qualifier la volonté européenne d'externaliser au Maroc une partie de la gestion migratoire. À ce titre est invoquée la volonté européenne de faire du Maroc « un glacis migratoire » (Belguendouz, 2005), « le gendarme de l'Europe » (Belguendouz, 2003) ou encore « une zone tampon entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne » [traduction libre] (Del Sarto, 2010). Les tenants de cette explication ne manquent pas de lier la politique migratoire du Maroc à l'évolution des politiques migratoires européennes. Sans être erronées, ces approches qui consacrent un certain *diktat* européen négligent l'autonomie du Maroc en tant qu'acteur politique (Natter, 2012) et sous-estiment sa capacité à élaborer des contre-stratégies à même de contribuer à la redéfinition des politiques européennes elles-mêmes (El Qadim, 2010 et 2015). Bien qu'en situation d'asymétrie structurelle par rapport à l'UE (El Qadim, 2010 et 2015), le Maroc adopte de manière générale une stratégie qui s'avère payante : se positionner en bon élève et négociateur des rétributions de plus en plus importantes en opérant un emboîtement des enjeux migratoires avec des enjeux politiques et économiques. Cette pratique appelée « *issue linkage* » consiste à lier la négociation de certains dossiers avec d'autres qui sont à priori bien distincts. La question migratoire constitue dès lors une ressource politique qui permet au Maroc de négocier des contreparties conséquentes. Ali Bensaâd parle à cet effet de « rente géographique » (Bensaâd dans Le Monde, 28/10/2005). De cette manière, les mesures prises par le Maroc dans le domaine ne sauraient être interprétées comme le résultat exclusif des pressions européennes. Loin de représenter le simple récipiendaire de politiques migratoires européennes quelconques, le Maroc se positionne en tant qu'acteur dans la définition de ces dernières (El Qadim, 2010).

Des publications plus récentes se défont de cette approche euro-centrée et suggèrent d'appréhender la politique migratoire du Maroc au regard de son repositionnement en Afrique (El Qadim, 2015 ; Benjelloun, 2017). L'analyse de la politique migratoire du Maroc ne doit désormais pas sous-estimer les relations et les ambitions portées par le Royaume sur le continent (Natter, 2012 ; Berriane et al., 2015 ; Cherti et Collyer, 2015 ; Ait Ben Lmadani, 2016 ; Benjelloun, 2017).

La réflexion développée dans la thèse soutient l'explication selon laquelle le principal déterminant de la nouvelle politique migratoire est l'intérêt national connecté aux relations internationales dans leurs dimensions africaine, européenne et internationale. Cette thèse propose une réflexion sur la « diplomatie des migrations » du Maroc telle que définie par Catherine Wihtol De Wenden (2010) dans *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle*. Pour expliquer le bien-fondé de la nouvelle politique migratoire, la réflexion développée dans la thèse s'est attachée à adopter une approche aussi bien basée sur les facteurs (ce qui module, forge et forme la politique) que sur les acteurs (qui décide, élabore et met en œuvre cette politique).

## 2. Méthodologie de recherche

La thèse s'est fixée pour objectif de contribuer à la réflexion sur la formation des politiques migratoires en analysant la nouvelle politique migratoire initiée par le Maroc en 2013. Comme le relève Hancké (2009), le recours à des études de cas offre : « des apports détaillés sur les mécanismes, les motivations des acteurs et les contraintes qu'ils rencontrent à des moments particuliers, ce qu'aucune autre méthode [...] ne peut offrir » [traduction libre] (Hancké, 2009). Le choix de cette étude de cas offre un avantage particulièrement appréciable. Le processus de formation de la politique migratoire est relativement récent (2013) et l'accès aux acteurs de cette politique est donc de ce fait plus aisé. Il s'agit par ailleurs d'une politique toujours en

cours dont le cycle n'est pas encore clos. Cependant, la période analysée est suffisamment longue (de 2013 à 2019) et regorge d'évènements et de situations sur lesquels il est possible de tester, de confirmer ou d'infirmer les hypothèses formulées. La méthodologie retenue pour la réalisation de ce travail de thèse s'est basée sur les outils de la recherche qualitative qui requièrent d'interroger, d'observer et de lire.

### ***Interroger : le travail d'entretien***

La réflexion menée dans la thèse s'intéresse de manière spécifique à l'analyse d'une politique publique (via les outils d'analyse propres aux politiques publiques) pensée et orientée de manière à soutenir la politique étrangère du Maroc. Le recours à l'entretien qui est un « procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé » (Grawitz et Pinto, 1962) s'est avéré crucial à cet effet.

Le protocole d'enquête établi visait à interroger les acteurs impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette politique ainsi que les acteurs et les destinataires de la diplomatie migratoire conduite par le Royaume. Pour mieux appréhender les interactions autour des questions migratoires, le terrain de thèse a donc consisté à interroger des acteurs qui peuvent être regroupés autour de quatre pôles : marocain, européen, africain et onusien. La majeure partie du terrain a eu lieu à Rabat.

En ce qui concerne le pôle marocain, des entretiens ont été conduits avec des fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères en poste au Maroc ou à l'étranger qui étaient au moment de l'entretien ou ont été par le passé chargés d'un dossier en lien avec la question migratoire (cabinet du Ministre, direction des Affaires consulaires et sociales, direction de l'Union européenne et des processus méditerranéens, direction des Affaires africaines, mission permanente du Maroc auprès de l'ONU et ambassade du Maroc en France). Des entretiens ont également été conduits avec des fonctionnaires du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) au niveau du secrétariat général, de la direction des Affaires de la migration et de la direction de la Coopération internationale. Un entretien a également pu être réalisé avec Anis Birou qui en a été le ministre d'octobre 2013 à avril 2017.

S'entretenir avec des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur (MI) a été primordial pour une meilleure compréhension de la politique migratoire menée par le Maroc depuis les années 2000 et de ses répercussions à l'international. La gestion des affaires migratoires est traditionnellement dévolue à l'Intérieur. Le Maroc n'avait pas échappé à la règle en 2003 lorsque le MI s'était vu doter d'une Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières (DMSF) et d'un Observatoire de la migration en charge de la réalisation d'études en interne et de la centralisation de l'ensemble des informations, essentiellement statistiques, en lien avec la migration. Le ministère de l'Intérieur continue à jouer un rôle central en la matière bien que le ministère des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) ait été chargé en 2013 spécialement, aussi, des affaires de la migration.

Enfin, des entretiens ont été conduits avec les représentants et les membres d'autres institutions impliquées dans la question telles que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) qui est l'auteur du rapport sur la base duquel la nouvelle politique migratoire a été élaborée ou encore le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) qui s'est autosaisi en avril 2018 de la question de l'intégration économique des migrants au Maroc. Un long échange a



également eu lieu avec un membre du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME) qui s'est mobilisé pour que les migrants s'organisent afin de mieux revendiquer leurs droits. Par ailleurs, de multiples demandes d'entretien adressées à la Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme (DIDH) qui a été chargée de l'élaboration des projets de loi sont restées pour leur part sans suite.

Les personnes interrogées du pôle européen sont des fonctionnaires européens en poste à la Délégation de l'Union européenne (plus précisément à la section consacrée aux Affaires politiques ou celle en charge de la Gouvernance), des diplomates en poste dans des ambassades d'États européens au Maroc ou encore des employés d'agences de coopération d'États européens qui sont particulièrement investies dans la conduite de projets sur les questions migratoires. Selon l'interviewé, l'entretien donnait lieu à l'établissement d'un échange franc ou au contraire à la simple restitution d'un discours politiquement correct.

Les entretiens du pôle africain ont été conduits auprès d'un conseiller spécial au cabinet du Premier ministre sénégalais, d'un conseiller au cabinet du ministre des maliens de l'Extérieur, ainsi qu'avec des diplomates en poste dans des ambassades à Rabat.

Par ailleurs, il a été nécessaire d'interroger les représentants de certaines institutions onusiennes présentes au Maroc qui travaillent sur les questions liées à la migration et à l'asile. Différentes personnes ont été interrogées aussi bien au Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) qu'à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Un entretien a également été conduit avec un membre du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies.

Enfin, un ensemble diversifié de personnes a été interrogé pour compléter le travail de terrain. Des entretiens ont notamment été conduits avec des acteurs associatifs, des migrants, des réfugiés et des journalistes qui se sont spécialisés sur les questions migratoires. Certains de ces entretiens ont été menés dans le cadre de projets de recherche conduits en parallèle des travaux de thèse et qui ont fortement participé à les nourrir.

L'accès à la plupart des acteurs interrogés n'a pas été chose aisée. D'abord, le travail d'identification des acteurs marocains n'est pas évident puisque les organigrammes et les informations sur les individus en poste ne sont que rarement disponibles en ligne. Il a donc fallu au départ faire montre de beaucoup de patience et d'ingéniosité. Le travail d'identification des acteurs sur le terrain a mieux fonctionné grâce à l'aide de personnes-ressources qui occupent des postes dans la fonction publique dont la recommandation auprès de collègues s'est souvent avérée efficace.

Curieusement et à l'inverse d'autres terrains conduits sur la même question (El Qadim, 2015 notamment), il a été plus simple de s'entretenir et de faire parler « les gens de l'Intérieur » que d'accéder à ceux du Ministère des Affaires étrangères. Alors qu'au MI le discours tenu semble plus concis et les décisions prises sont assumées et souvent justifiées par des faits concrets, les personnes interrogées aux Affaires étrangères font preuve de beaucoup de retenue et leurs propos sont parfois d'un politiquement correct déconcertant. Cette différence peut s'expliquer en partie par la nature et la culture propres à chacun de ces Ministères.

Au total, ce sont 98 personnes qui ont été interrogées dans le cadre du terrain de thèse à proprement dit. Certaines personnes ont été interrogées plusieurs fois. Les entretiens réalisés dans un cadre plus ou moins formel avaient une durée moyenne de 45 minutes. Certains ont été plus courts (un quart d'heure) d'autres bien plus longs (jusqu'à 2 heures et demi).

***Observer : l'observation in situ***

Le travail de terrain s'est beaucoup enrichi par une mission d'observation unique conduite de mars à mai 2017 dans l'un des plus grands Bureaux des étrangers au moment où la seconde opération de régularisation des étrangers en situation irrégulière était en cours. Ces Bureaux ont été créés spécialement à cet effet par le ministère de l'Intérieur au sein des *Wilayas* et des différentes préfectures du Maroc. Il s'agissait de partager le quotidien des fonctionnaires, « de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, [me] permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile » (Hughes, 1996).

Bien que l'observation *in situ* se soit transformée par certains moments en observation participante (pour effectuer quelques tâches administratives simples telles que le tri ou la saisie de données), la posture adoptée dans la mesure du possible était celle de l'indifférence méthodologique pour mieux comprendre les pratiques, le comportement, les attitudes et les stratégies des uns et des autres mais aussi et surtout les interactions entre les administrants (fonctionnaires du Bureau des étrangers), les administrés (migrants) et les médiateurs (représentants d'associations de migrants).

***Lire : les sources écrites***

En plus de la littérature scientifique qui a constitué une source d'information ainsi que le socle de la réflexion théorique, la réalisation de la thèse s'est également basée sur un ensemble fourni de sources écrites assez hétérogènes mais qui peuvent être catégorisées comme suit : documents institutionnels officiels, discours officiels, documents produits par d'autres institutions et articles de presse.

Les documents institutionnels constituent un outil indispensable pour l'analyse de la communication et des éléments de langage des institutions, de leurs autoreprésentations, de leurs visions et de leurs appréciations de certains événements ou processus. Cette catégorie de documents regroupe elle-même un ensemble assez diversifié de sources : accords internationaux, conventions internationales, législations, rapports et déclarations communes... Bien que la plupart de ces documents soient publics, il n'en reste pas moins que l'accès à ces derniers est pour le moins différencié. L'accessibilité à ces documents est dépendante du degré d'ouverture de l'institution et de leur disponibilité ou non en ligne. Si l'accès à des communications de la Commission européenne est très aisé par exemple, il a fallu à certains moments faire preuve d'une grande ténacité auprès des personnes interrogées du pôle marocain pour pouvoir obtenir un document. La communication institutionnelle du MCMREAM semble à cet égard à la fois la mieux rodée et la plus accessible.

De la même manière que les documents institutionnels, le discours officiel véhicule un nombre important de représentations. L'accent a particulièrement été mis sur les discours royaux qui définissent les grandes orientations de la politique étrangère marocaine et dans lesquels le Souverain fait souvent des annonces importantes. Une attention particulière a aussi été donnée aux communiqués du Cabinet royal ainsi qu'aux discours et aux déclarations de certains ministres.

La troisième catégorie de sources écrites utilisée regroupe l'ensemble des documents provenant d'acteurs et d'institutions non gouvernementales comme les procès-verbaux de réunions, les études réalisées ou encore les rapports d'activité. Ces documents sont généralement faciles d'accès car disponibles sur internet.

Tout en gardant une distance avec les articles de presse, leur consultation est fondamentale, ne serait-ce que pour obtenir des informations qui relèvent de l'ordre du factuel. Le recours à l'outil « Google Alerts » qui recense les articles de la presse électronique et élabore une revue de presse quotidienne autour de mots-clés configurés au préalable s'est avéré particulièrement utile à cette fin. D'autres sources audio ou vidéo ont été consultées, notamment des entretiens de radio ou encore des émissions et des débats télévisés qui traitent de la question migratoire au Maroc.

Le recours à des sources écrites diversifiées facilite une meilleure objectivation des informations recueillies auprès des personnes interrogées. En effet, la consultation de plusieurs sources écrites permet d'acquérir un ensemble d'informations et de connaissances qui peuvent être croisées entre elles mais qui sont surtout très utiles pour identifier les questions à poser au moment de la préparation des entretiens. Ces sources permettent également de confronter ces informations avec les propos des interviewés. Cet exercice est d'autant plus pertinent lorsque l'information provient d'une institution officielle comme une communication de la Commission européenne, une circulaire ministérielle ou encore les déclarations d'une personnalité politique. Dans ces cas-là, l'information constitue en quelque sorte un argument d'autorité. Le recours à des sources écrites offre au moins un troisième avantage : la possibilité de compléter et d'approfondir en aval les informations recueillies durant les entretiens.

### 3. Principaux résultats de la recherche

Le retour au contexte dans lequel les politiques marocaines à l'égard de l'immigration sont élaborées révèle que celles-ci sont davantage guidées par des considérations géopolitiques que par des préoccupations domestiques. En effet, la politique migratoire fortement sécuritaire de 2003 ou la politique plus ouverte sur l'immigration de 2013 ne sont pas compréhensibles indépendamment de la situation géopolitique du Maroc. S'il s'agissait en 2003 de se constituer en acteur indispensable à la sécurité des partenaires européens, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme et contre la migration irrégulière, la politique conduite dix ans plus tard s'inscrit dans un contexte de repositionnement stratégique sur le continent africain et tient compte des nouvelles priorités internationales du Maroc. Ce changement de conduite a été opéré à la suite de la prise de conscience de l'image négative du Maroc véhiculée à l'international après les événements tragiques de l'automne 2005 aux frontières de Ceuta et Melilla et du fait que l'on ne peut vouloir se constituer en puissance continentale et faire des affaires avec des États africains sans accueillir déceimment leurs ressortissants.

L'idée forte de la thèse est l'existence d'une diplomatie migratoire déployée par l'État marocain et qui suit l'évolution du profil migratoire qu'il revendique. Cette diplomatie s'est fixée pour principal objectif depuis 2013 de permettre au Maroc d'occuper un rôle central dans le gouvernement des différents systèmes migratoires auxquels il appartient.

Au niveau du dispositif régulateur des migrations dans l'espace euro-méditerranéen, le Maroc semble accepter de manière générale l'externalisation voulue par l'Europe. Il prend part et joue un rôle important dans l'ensemble des mécanismes de coopération développés par l'Union européenne. Cela lui permet d'approfondir ses relations avec l'UE, d'accroître ses ressources financières ou encore de moderniser son appareil sécuritaire. La situation d'asymétrie structurelle par rapport à l'Europe ne cantonne pas pour autant le Royaume au simple récipiendaire des politiques d'externalisation européennes. Au contraire, le Maroc développe des contre-stratégies et renégocie en continu les termes de sa coopération avec l'UE en prenant



en compte ses intérêts géostratégiques pour tirer le meilleur profit de sa participation aux politiques migratoires européennes. La résistance depuis une vingtaine d'années à la conclusion d'un accord de réadmission est l'un des exemples les plus illustratifs de la capacité d'action du Maroc. L'évolution de la politique marocaine à l'égard de l'immigration reflète le passage d'un agenda réactif principalement guidé par l'UE à une réponse beaucoup plus proactive et réfléchie en adéquation avec les priorités internationales du Maroc et notamment le souci qu'il porte de soigner son image. À travers sa participation active à certains dialogues, le Maroc construit une rhétorique dans laquelle il se place en tant que médiateur entre les pays du Sud et du Nord et entre les pays d'origine, de transit et de destination. Par le biais de ces stratégies, le Royaume cherche à promouvoir son rôle de puissance au service des intérêts africains, tout en prenant soin de sa relation privilégiée avec l'Europe.

À l'échelle africaine, le Maroc a mis à profit la nouvelle politique migratoire pour mener un certain nombre d'offensives diplomatiques dont l'objectif a été de se faire reconnaître en tant que « *Leader* africain » sur les questions migratoires au sein de l'Union africaine (UA). Depuis, le Maroc s'est attaché à redéfinir de manière plus positive le fait migratoire. Il a également cherché à pérenniser sa diplomatie migratoire africaine en accueillant l'Observatoire africain de la migration dont il a proposé la création dans l'Agenda africain qu'il a lui-même élaboré. La diplomatie migratoire déployée en Afrique constitue l'un des derniers-nés des volets de la stratégie africaine du Royaume qui vise à faire reconnaître sa souveraineté sur le Sahara occidental et à se constituer en tant que puissance continentale.

La conduite de cette diplomatie des migrations tente de faire tenir ensemble des intérêts difficilement compatibles. À titre d'exemple, s'il est dans l'intérêt du Maroc de renforcer son partenariat avec l'UE, les demandes européennes d'externalisation, via notamment un meilleur contrôle des entrées sur le territoire marocain, semblent bien contradictoires avec la volonté du Maroc d'intégrer la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui constitue un espace de libre circulation des personnes. La politique migratoire du Maroc est donc en quête permanente d'un équilibre fragile pour satisfaire autant ses partenaires européens qu'africains.

La diplomatie migratoire du Maroc se déploie enfin à l'échelle globale. En faisant prévaloir la position géographique, l'évolution du profil migratoire ou encore l'expérience acquise et l'expertise développée, les acteurs marocains se mobilisent conformément à une réflexion stratégique mûrement développée afin que l'accueil et la présidence des principales conférences et conventions internationales en lien avec les migrations internationales reviennent au Maroc. Cette diplomatie semble porter ses fruits puisque le Maroc a abrité au mois de décembre 2018 deux évènements d'envergure globale : le Forum mondial sur la migration et le développement puis la Conférence intergouvernementale d'adoption du Pacte mondial. Que ce soit à l'échelle régionale, continentale ou globale, la migration est véritablement pensée et utilisée comme un outil du *soft power* et un moyen de projection du Maroc sur le continent africain et sur la scène internationale. En développant une expertise sur une thématique globale d'actualité, jusque-là peu ou pas assez négociée dans les différents cadres de coopération, le Maroc conduit une véritable diplomatie de niche.

La thèse s'est également intéressée au processus de formation de la politique migratoire initiée en 2013. En effet, il ne suffit pas qu'une politique serve les intérêts géostratégiques de l'État pour qu'elle soit mise en œuvre. Encore faut-il réunir les moyens nécessaires à son adoption, qu'elle soit légitime et qu'elle ne représente pas de menace aux décideurs politiques. L'analyse

réalisée rend compte de l'existence d'un effet de régime : la configuration du système politique offre une large latitude aux autorités pour adopter et mettre en œuvre de manière relativement aisée les politiques migratoires de leur choix en fonction des intérêts identifiés et des priorités qu'elles se sont fixées à un moment donné.

Le fait que le Roi occupe un rôle central dans la vie politique du Maroc, l'ouverture (quoique limitée) dans la période qui suit le Mouvement du 20 février, les relations entretenues par le Palais avec le Conseil national des droits de l'Homme mais également l'absence d'enjeu électoral et la faiblesse du débat public autour des questions migratoires sont autant de facteurs ayant facilité l'adoption d'une réforme plus favorable à l'immigration en un temps record. Moins de dix jours ont suffi pour que la situation des étrangers au Maroc passe du fait social au problème public avec la publication d'un rapport du CNDH sur la question, puis qu'elle soit inscrite à l'agenda décisionnel et exécutif par le Roi et que les premières mesures de politique publique soient mises en œuvre. Pendant cette période, les décideurs n'ont pas cherché à rallier l'opinion publique. Au contraire, le débat public a sciemment été évité par divers moyens. La question de l'immigration irrégulière a fait l'objet d'une médiatisation sommaire et les partis politiques n'ont pas été associés au processus auquel ils ne semblent pas, d'ailleurs, éprouver d'intérêt particulier.

Le processus de réforme s'est basé sur de larges annonces visant à régulariser les étrangers en situation irrégulière et à leur reconnaître un vaste ensemble de droits dont jouissent les marocains.

Deux opérations de régularisation des étrangers en situation irrégulière ont été conduites et ont cherché à profiter au plus grand nombre possible de personnes. Les différents dispositifs mis en place avec le concours des associations de la société civile ont permis de nouer des liens de confiance avec les populations immigrées et de les accompagner dans leurs démarches de demande de régularisation. Le travail d'observation réalisé au sein de l'un des plus grands Bureaux des étrangers durant la seconde opération de régularisation a permis d'identifier un large ensemble d'assouplissements, d'arrangements, de concessions et de pratiques extraréglementaires qui ont été mis en place par les autorités dans le but de régulariser le plus grand nombre d'étrangers. Ces conduites, qui ne sont pas sans créer d'importantes frustrations chez les sécuritaires marocains, ont permis d'atteindre des taux de régularisation particulièrement élevés qui ont été largement médiatisés à l'international.

Si les résultats de l'opération de régularisation menée en 2014 puis reconduite en 2017 ont largement contribué à renforcer l'image du Maroc, il n'en demeure pas moins que les importants retards enregistrés dans l'élaboration d'une nouvelle loi pour gérer la situation des immigrés reflètent incontestablement les hésitations des autorités ainsi que la dualité avec laquelle elles appréhendent le sujet. Si d'un côté elles souhaitent améliorer significativement la situation des migrants présents sur le territoire national, elles tentent, de l'autre, d'éviter tant que faire se peut d'être légalement tenues d'adopter une conduite particulière à leur égard. De ce fait, les autorités marocaines préfèrent temporiser au maximum l'adoption d'un nouveau cadre législatif en accordant des droits aux migrants à travers des décisions *ad hoc* (notamment par le biais de circulaires ministérielles) plutôt que d'opérer des changements législatifs qui leur seront contraignants par la suite. Cette situation n'est pas sans fragiliser le processus de réforme engagé dans son ensemble. En l'absence d'un cadre législatif qui garantit une certaine stabilité des droits reconnus aux migrants et renforce et assure un accès aux services de bases, la réforme

engagée demeure de l'ordre du procédural et la probabilité d'un changement brusque de conduite à l'égard de l'immigration n'est pas à exclure.

Le retour à des pratiques sécuritaires observé durant l'été 2018, dans le Nord du Maroc en particulier, vient confirmer la fragilité du processus engagé. Ce durcissement est venu remettre en question les nombreux acquis de la nouvelle politique d'immigration au moment même où le Maroc s'apprêtait à accueillir deux rencontres internationales d'envergure pour lesquels sa diplomatie s'était vigoureusement activée. Les déplacements forcés des migrants vers le Sud du Maroc ainsi que l'introduction de l'autorisation électronique de voyage au Maroc convergent vers un retour certain à des pratiques sécuritaires et reflètent une externalisation moins distancée des politiques migratoires européennes. Une contextualisation de ces événements et leur mise en perspective avec l'évolution des relations avec l'UE, notamment depuis la décision de la Cour européenne de justice du 21 décembre 2016 qui juge que l'accord de libéralisation conclu entre le Maroc et l'UE ne s'applique pas au Sahara occidental, permettent de mieux appréhender la conduite du Maroc. Conforté par la fermeture successive des routes migratoires orientale et centrale de la Méditerranée, le Maroc a joué sur les peurs obsidionales européennes et espagnoles en particulier pour entreprendre un certain nombre de stratégies et de contre-stratégies dans le but de maximiser les contreparties de sa participation aux politiques migratoires européennes (Benjelloun, 2020). Les stratégies mises en place qui se sont avérées payantes révèlent les usages que font les acteurs marocains des politiques européennes qu'ils envisagent comme des ressources aussi bien politiques que financières.

## Bibliographie

- Ait Ben Lmadani, F. (dir.), (2016), La politique d'immigration. Un jalon de la politique africaine du Maroc ? Cas de la régularisation des migrants subsahariens (Rapport - version avril 2016). Rabat : Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM).
- Belguendouz, A., (2003), Le Maroc non africain, gendarme de l'Europe ? Alerte au projet de loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières ! Salé : Imprimerie Beni Snassen.
- Belguendouz, A., (2005), Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc. *Cultures & Conflits*, 57 (1), 155-219.
- Benjelloun, S., (2017), Mise en œuvre et enjeux diplomatiques de la nouvelle politique migratoire. Dans M. Alioua, J.-N. Ferrié, & H. Reifeld (dir.), La nouvelle politique migratoire marocaine (p. 77-122). Rabat : Konrad Adenauer Stiftung.
- Benjelloun, S., (2020), "Morocco's new migration policy: between geostrategic interests and incomplete implementation" *The Journal of North African Studies* (online first). DOI: 10.1080/13629387.2020.1800207
- Bensaâd, A., (28/10/2005), « Le Maghreb pris entre deux feux ». *Le Monde*. Repéré sur [www.lemonde.fr/idees/article/2005/10/28/le-maghreb-pris-entre-deux-feux-par-ali-bensaad\\_704363\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2005/10/28/le-maghreb-pris-entre-deux-feux-par-ali-bensaad_704363_3232.html)
- Berriane, M., De Haas, H., & Natter, K. (2015). "Introduction: Revisiting Moroccan Migrations." *The Journal of North African Studies*, 20 (4), 503-521.
- Bulletin Officiel du Royaume du Maroc n°5162 (20/11/2003). Dahir n°1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.
- Cassarino, J.-P. (2014). "Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters". *European Journal of Migration and Law*, 16 (1), 97-123.

- Cherti, M., & Collyer, M. (2015). "Immigration and Pensée d'État: Moroccan migration policy changes as transformation of 'geopolitical culture'". *The Journal of North African Studies*, 20 (4), 590-604.
- Czaika, M., & De Haas, H. (2013). "The Effectiveness of Immigration Policies". *Population and Development Review*, 39 (3), 487-508.
- De Haas, H., Natter, K., & Vezzoli, S. (2018). "Growing Restrictiveness or Changing Selection? The Nature and Evolution of Migration Policies." *The International Migration Review*, 52 (2), 324-367.
- De Haas, H., & Vezzoli, S. (2011). *Leaving matters: The nature, evolution and effects of emigration policies* (International Migration Institute: Working paper 34 - DEMIG project paper 4). Oxford: International Migration Institute.
- Del Sarto, R. (2010). Borderlands: "The Middle East and North Africa as the EU's Southern Buffer Zone." In D. Bechev, K. Nicolaidis (dir.), *Mediterranean Frontiers: Borders, Conflict and Memory in a Transnational World* (p.149-167). London: I. B. Tauris.
- Del Sarto, R., & Limam, M. (2015). *Periphery under Pressure: Morocco, Tunisia and the European Union's Mobility Partnership on Migration* (Borderlands Project, EUI Working papers: RSCAS 2015/75). San Domenico di Fiesole: European University Institute: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- El Qadim, N. (2010). « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. » *Politique européenne*, 31 (2), 91-118.
- El Qadim, N. (2015). *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*. Paris : Dalloz.
- Freeman, G. (1995). « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States. » *The International Migration Review*, 29 (4), 881-902.
- Gorz, A. (1970). "Immigrant Labor." *New Left Review*, 61, 28-31.
- Grawitz, M., & Pinto, R. (1962). *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz.
- Hancké, B. (2009). *An Intelligent Research Design: A Guide for Beginning Researchers in the Social Sciences*. Oxford: Oxford University Press.
- HCP (2015). Note d'information du Haut-Commissariat au Plan au sujet de la situation du marché du travail en 2014.
- HCP (2017). *Projections de la population et des ménages 2014-2050*. Rabat : CERED.
- Higham, J. (1955). *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*. New Brunswick (N.J, US): Rutgers University Press.
- Hollifield, J. (1992). *Immigrants, Markets and States: The Political Economy of Postwar Europe*. Cambridge (MA, US): Harvard University Press.
- Hollifield, J. (2000). "Migration and the 'New' International Order: The Missing Regime." In B. Ghosh (dir.), *Managing Migration: Time for a New International Regime?* (p. 75-109). Oxford: Oxford University Press.
- Hughes, E. C. (1996). *Le regard sociologique*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Jones, M. A. (1960). *American Immigration*. Chicago: University of Chicago Press.
- Kessler, A. (1999). *International Trade, Domestic Coalitions, and the Political Economy of Immigration Control* (Doctoral dissertation). University of California, Los Angeles (UCLA).
- Khachani, M. (2010) (avec la collaboration de Bensaïd, M.). « Les nouveaux défis de la question migratoire au Maroc » (Cahiers des migrations internationales n°103). Genève : Bureau International du Travail : Programme des migrations internationales.

- Lahlou, M. (2011). *Le Maghreb dans son environnement régional et international : Un schéma migratoire reconfiguré, dans les faits et dans l'approche politique* (Note de l'IFRI). Paris : IFRI - Programme Migrations, identités, citoyenneté.
- MCMREAM (2016). *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile 2013-2016*. Rabat : MCMREAM.
- Meyers, E. (2000). "Theories of International Migration Policy - A Comparative Analysis." *The International Migration Review*, 34 (4), 1245-1282.
- Natter, K. (2012). *The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000- 2007): An investigation on migration policies in transit states and public policy making outside the liberal-democratic context* (Research master thesis). Institut d'Études Politiques - École doctorale de Sciences Po (Paris).
- Tsoukala, A. (2005). "Looking at Migrants as Enemies." In D. Bigo, & E. Guild (Ed.), *Controlling Frontiers: Free Movement Into and Within Europe* (p. 161-192). Aldershot (UK): Ashgate Publishing.
- Waever, O. (1993). "Societal Security: The Concept." In B. Buzan, M. Kelstrup, P. Lemaitre, & O. Waever, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe* (p. 17-40). New York: St. Martin's Press.
- Weiner, M. (1985). "On International Migration and International Relations." *Population and Development Review*, 11 (3), 441-455.
- Wihtol De Wenden, C. (2010). *La question migratoire au XXIe siècle : migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Wunderlich, D. (2010). "Differentiation and Policy Convergence Against Long Odds: Lessons from Implementing EU Migration Policy in Morocco". *Mediterranean Politics*, 15 (2), 249-272.
- Zogata-Kusz, A. (2012). "Theoretical Perspectives on Immigration Policy and Politics." *Journal of Contemporary European Studies*, 7 (1), 5-21.